

Fretin : pour les viols répétés de ses deux filles, il écope aux assises de quinze ans de prison

Des centaines de viols et d'agressions sexuelles sur ses deux filles, sur une période allant de 1996 à 2014 : c'est pour ces crimes qu'Éric D. était jugé mardi et mercredi par la cour d'assises du Nord. Il a été condamné à 15 ans de réclusion et dormira en prison.



Me Karine Hoste est l'avocate d'Amélie.



Marie Vandekerckhove

Publié: 8 Juin 2022 à 19h46

Temps de lecture: 3 min

Partage :



« Le viol est une petite mort. Ces deux jeunes filles sont mortes quand elles ont subi ces faits, une centaine de fois », estime Me Karine Hoste qui défend Amélie (prénom d'emprunt), [victime de son père incestueux](#). Quelques minutes auparavant, la douce jeune fille de 22 ans a raconté ses galères, sa dépression, sa vie dans la rue, ses difficultés à nouer des relations. Sa timidité alors que **c'est elle qui dénoncera les faits en 2014** en se confiant à une camarade de classe. Son avocate évoquera ses tentatives de suicide, ses scarifications. Ou expliquera ses absences de la salle d'audience : Amélie court aux toilettes pour vomir...

Les magistrats, les avocats, doivent mettre des sensations sur ce dossier. Car si on écoute Éric D., on se perd dans les mots énoncés d'un automate et dans la contrition de façade. Pour arriver à la vérité du dossier, pour comprendre le calvaire de Ludivine et d'Amélie, il faut descendre dans les abîmes. Retourner dans cette salle de bains de Fretin où Éric D. a pénétré sa fille de 12 ans en utilisant de la mousse à raser puis a essuyé le sang de Ludivine, par terre, avec un gant de toilette. « *Les filles ont eu mal, très très mal* », accuse Pierre Goupillaud pour le ministère public.



Mes Aude Combourieu et Patrick Lambert défendaient Ludivine.

Et souvent, pendant de très nombreuses années. Les faits ont débuté dès le CP pour l'aînée et se sont prolongés pendant dix ans. Puis, au départ de Ludivine, Éric D. s'en est pris à la cadette, de 2007 à 2014. Personne n'a rien vu : la famille vivait en vase clos. Et à l'intérieur du foyer, « *on était sept mais on était seul* », pointe Me Aude Combourieu, conseil de Ludivine, au côté de Me Patrick Lambert. À la barre, la deuxième épouse aura cette formule transparente : « *J'étais en bas pour regarder la télé, je n'allais jamais en haut* »...



« *Tu nous as détruits* »

C'est à l'étage de la maison de Fretin, dans le cabanon de son jardin ouvrier de Templeuve, que le père incestueux leur a pris leur innocence. « *Tu nous as détruits* », lâche Ludivine à la barre. Ces mots touchent enfin Éric D. qui éclate en sanglots. Ludivine semble forte, a un petit garçon, a créé son entreprise. Mais les crimes de son père ont marqué sa chair. « *Elle a souffert d'un cancer du col de l'utérus et d'endométriose, qui touchent plus les femmes ayant subi des abus sexuels. C'est comme si son corps retransmettait toute la douleur endurée pendant l'enfance* », dénonce Me Combourieu.



Me Alban Deberdt, qui défendait l'accusé, a été partiellement entendu par la cour.

L'avocat général, qui pointe les « *carences de ce dossier* » et notamment l'absence de détention provisoire, requiert 16 ans de réclusion criminelle et 10 ans de suivi sociojudiciaire. Le conseil d'Éric D., Me Alban Deberdt (qui remplace Me Charles-André Lefebvre au pied levé) entend apporter « *quelques nuances* » au portrait du monstre. Son « *plaidoyer pour l'espoir* » a été partiellement entendu. Verdict : 15 ans avec suivi pendant 5 ans et mandat de dépôt immédiat.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Système judiciaire](#)

[Agresion sexuelle](#)

[Fretin \(59273, Nord\)](#)

[Templeuve \(59242, Nord\)](#)
